

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
15 avril 2024

Adoption du procès-verbal
du conseil d'administration du 4 avril 2024

Le Président expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 5.1 du Règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens adopté par le conseil d'administration du 7 janvier 2020, il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 tel que présenté en annexe.

Le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés
ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 4 avril 2024 de l'EPCC Cité des Électriciens.

Le Président,



Julien DAGBERT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture le :

Et de sa publication le : **15 AVR 2024**

Le Président

Julien DAGBERT



REÇU LE 15 AVR. 2024



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 4 AVRIL 2024

Sur convocation de son Président le jeudi 28 mars 2024, le conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens s'est réuni le jeudi 4 avril à 16h30.

Membres présents :

- Samuel BAJEUX
- Catherine BERTRAM
- Julien DAGBERT
- Sandrine HUS
- Ludovic PAJOT

Membres absents :

- Emilie BOMMART
- Philibert BERRIER
- Maryse BERTOUX
- Norbert CROZIER
- Olivier GACQUERRE
- Virginie LABROCHE
- Isabelle LEVENT
- Fanny ROUSSEL
- Virginie SOUILLIART
- Doriane VIVARD

Étaient également présents :

- Stéphane BOILE, Responsable juridique et financier, Secrétaire de séance
- Olivier THIERRY, Directeur de l'EPCC Cité des Électriciens
- Christophe MASSE, Directeur général adjoint Aménagement de l'espace de la CABBALR

Le Président ouvre la séance à 16h37 et propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

1/ DÉLIBÉRATION 2024-CA001 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2023

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 novembre 2023 tel que présenté en annexe. Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le procès-verbal annexé, des avis contraires, des absentions.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 30 novembre 2023 annexé.

2/ COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'agit de porter à la connaissance du conseil d'administration les décisions prises par le Directeur conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, prend acte des décisions 2023-070 à 2024-020 prises par le Directeur conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir.

3/ DÉLIBÉRATION 2024-CA002 : DEPÔT DE LA DEMANDE D'ATTRIBUTION DU LABEL CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE

Le Président et Olivier THIERRY expliquent aux membres du conseil le concept du label Centre Culturel de Rencontre, son histoire et ses enjeux. Olivier THIERRY précise que les premiers contacts avec l'Association des Centres Culturels de Rencontre semblent très favorables à l'adhésion de la Cité. Catherine BERTRAM ajoute que l'architecte de la réhabilitation de la Cité, Philippe Prost, sera mis en avant à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine dès octobre 2024. Olivier THIERRY informe que Philippe Prost est venu en séminaire en décembre afin de s'inspirer de la nouvelle scénographie des lieux.

Olivier THIERRY en profite pour annoncer au conseil que la Cité des Electriciens a été choisie par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine pour accueillir, de septembre à décembre 2024, l'exposition « Patrimoine en mouvement ». Ce choix met en valeur la qualité de la réhabilitation de la Cité et pourra être l'occasion de remobiliser et de mettre à l'honneur les financeurs du projet lors de son lancement en septembre. Catherine BERTRAM apprécie la qualité de la note d'intention « HABITER la cité et le monde après le charbon... »

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, autorise le dépôt d'une demande du label Centre Culturel de Rencontre.

4/ ACTUALITES DE L'EPCC

En complément des sujets évoqués précédemment, Olivier THIERRY annonce au conseil que la Cité des Electriciens a reçu le prix de « Best Creative Lodging » lors du 11^e comité international des Creativ Tourism Award récompensant la qualité et l'excellence créative en matière de tourisme dans le cadre de la Destination ALL-France, portée par Pas-de-Calais Tourisme. Catherine BERTRAM précise que ce prix s'ajoute aux retombées positives extérieures qui se multiplient pour souligner la qualité du projet et du travail accompli et aux nombreuses sollicitations de partenariats reçues, telles que Lille3000 récemment. Elle souligne que la dynamique de la Cité participe à une plus forte mise en réseau des structures régionales alors qu'auparavant elle notait une absence de partenariat de cette échelle.

5/ DÉLIBÉRATION 2024-CA003 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

En préambule, le Président tient à remercier le Directeur et les salariés de l'EPCC pour leur travail quotidien permettant à la structure d'être repérée et de développer un programme d'actions culturelles cohérent avec le projet de la Direction. Il souligne également les nombreux partenariats construits depuis deux ans et la hausse des recettes propres. Le travail accompli porte ses fruits pourtant les difficultés budgétaires sont réelles avec un déficit prévu pour l'exercice 2023 et un budget 2024 non équilibré à ce jour. Il ajoute qu'il a eu la confirmation que la CABBALR porterait sa contribution statutaire pour l'année 2024 à 800 000 € mais qu'il n'y aurait pas subvention complémentaire pour le festival Vacances à Gardincour ! se déroulant du 8 au 20 mai.

Stéphane BOILE détaille aux administrateurs le rapport d'orientation budgétaire annexé à la délibération.

Lors de la lecture sur la partie des dépenses de l'activité commerciale et touristique et l'annonce que le poste de Responsable du développement commercial n'est pas pourvu, faute de finances, Catherine BERTRAM interroge sur le rôle de l'Office de Tourisme de Béthune Bruay. Olivier THIERRY répond que les espaces atypiques de la Cité, atout majeur de la différenciation sur le marché, requiert de s'adapter aux demandes particulières de chaque client. La création d'un produit standardisé et commercialisé par un tiers n'est pas possible ; chaque prestation requérant un accompagnement surmesure. De plus, le non-remplacement d'un salarié en charge de la commercialisation à l'Office de Tourisme de Béthune Bruay, depuis l'automne 2023, a un impact négatif sur la fréquentation des groupes constitués. La Cité n'est pas un site culturel qui à sa propre force d'inertie et dès qu'un paramètre de sa dynamique est perturbée, la conséquence est immédiate. Olivier THIERRY ajoute que l'arrêt de cette dynamique entraîne une conséquence immédiate sur l'emploi peu qualifié du territoire, sur l'argent réinjecté dans l'économie locale induit par la baisse de budget ou la recherche d'économies marginales. L'EPCC est très lié à l'écosystème local contrairement aux marchés globalisés des collectivités locales ou des musées, souvent détenus par des entreprises importantes, des groupes extérieurs au territoire.

Ludovic PAJOT demande comment faire face à cette situation des finances de la Cité des Electriciens pour le budget 2024 et pour les mois et années qui viennent. Le Président répond que ce qui est proposé est qu'après le vote du budget primitif, sera fait un tour de table complet de l'ensemble des partenaires. Par ailleurs des réunions techniques se mettent en place pour travailler à l'écriture d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui permettrait d'avoir une visibilité sur les trois ans à venir. Il y a deux orientations qui devront être étudiées entre le vote du budget primitif et le vote du compte administratif en juin: soit de nouvelles ressources sont trouvées, soit les missions de l'EPCC sont réduites.

Ludovic PAJOT demande les conséquences du contrôle de légalité après le vote du budget primitif. Stéphane BOILE répond que le déficit de l'exercice 2023 ne sera pas repris dans le budget primitif 2024. Le déficit sera juridiquement porté à connaissance du contrôle de légalité, en juin, après le vote des comptes 2023. Le Président indique le Département du Pas-de-Calais a voté une subvention de 80 000 € en faveur de l'EPCC. Catherine BERTRAM répond que c'est un mieux par rapport à la subvention de 50 000 € de 2023. Le Président espère que la Région suivra également le Département par une subvention de 80 000 €, mais cela ne sera pas suffisant, en l'état, pour faire face aux dépenses prévisionnelles de l'exercice.

Catherine BERTRAM demande le délai d'une labellisation Centre Culturel de Rencontre. Olivier THIERRY répond que c'est un processus pouvant aller de trois mois à trois ans. Cette labellisation aura également pour conséquence de permettre à l'EPCC d'obtenir un label national et, selon les critères d'attribution des aides du Département, pourra permettre de recevoir une subvention plus importante que 80 000 €. Ludovic PAJOT ajoute qu'il existe un effet ciseau au Département où il y a plus de dépenses que de recettes et que la situation financière de la Région, à la suite des inondations, est compliquée. Il ajoute que la ville de Bruay-La-Buissière aimerait être associée, après le vote du budget, s'il y a des groupes de travail avec les autres financeurs, pour travailler sur de futures pistes. Il ajoute que la Cité est un bel outil qui doit perdurer. Le Président précise que les subventions du Département et de la Région sont en grande partie conditionnées par le niveau des dépenses du budget du Pôle Développement scientifique et culturel qui est présenté ici à un niveau plancher en-dessous duquel, les missions statutaires de l'EPCC ne peuvent être remplies.

Stéphane BOILE continue la lecture du rapport d'orientation budgétaire en abordant ce point.

Olivier THIERRY rappelle que la Cité, en termes de communication, n'a pas les moyens de faire une campagne d'affichage dans l'espace public comme le font toutes les structures culturelles. Par

exemple la diffusion des documents de communication du festival Vacances à Gardincour ! dans la CABBALR est faite par les salariés qui se répartissent les 100 communes ; système compensatoire de diffusion qui ne doit pas exister dans les autres structures culturelles de la Région. Des prestations, normalement confiées à des entreprises externes spécialisées (commissariat d'exposition, muséographe, créateur de mobilier d'exposition, graphiste pour les textes de salles, etc) sont internalisées faute de budget. Les salariés ont dû réorienter leurs missions vers ces travaux au détriment de leurs tâches principales. Olivier THIERRY salue le travail de chacun des membres de l'équipe. En termes de communication, il rappelle qu'il n'a pas renouvelé le marché de l'attaché de presse, pour des raisons économiques, et que tout est géré en direct par la Responsable de la promotion et de la communication, Sabrina HADID. Il espère que l'exposition « Patrimoine en mouvement » de l'automne pourra bénéficier du réseau d'affichage détenu par le Département et demande que toutes les possibilités de communication des partenaires soient optimisées pour mettre en avant cette exposition.

Stéphane BOILE continue la lecture du rapport en abordant les ressources humaines. Olivier THIERRY conclue ce point en rappelant des données exogènes (inflation, hausse de la mutuelle, du SMIC, du point d'indice des fonctionnaires, etc) et que les salariés ont perdu 14% de pouvoir d'achat depuis la création de l'EPCC alors que deux postes ont été supprimés et qu'un poste n'est toujours pas pourvu. C'est pourquoi une hausse de 5% du salaire brut à compter d'avril 2024, pour tous les salariés, sera inscrite dans le budget.

Catherine BERTRAM indique que sa structure accueille des apprenants en BTS qui aident marginalement les salariés. Olivier THIERRY indique que pour la première fois, une ligne de gratification des stagiaires est inscrite au budget et que nous accueillons une étudiante du M1 Exposition-production d'œuvres d'art contemporain de l'Université de Lille de février à juin 2024.

Catherine BERTRAM regrette, mais comprend, l'absence d'événement pour les Journées européennes du Patrimoine. Olivier THIERRY espère tout de même compter sur la dynamique nationale pour accueillir beaucoup de visiteurs mais souligne que l'absence de programmation en automne va mécaniquement engendrer une baisse de la fréquentation. Une fois encore, la Cité n'aura pas les ressources financières pour organiser des festivités, en décembre, à l'occasion de la Sainte-Barbe alors que la Cité pourrait légitimement proposer une programmation qui fasse sens pour faire en sorte que la mémoire réelle des mineurs se renouvelle, comme le territoire de Lens-Liévin a pu le faire.

Le conseil d'administration prend acte du débat d'orientation budgétaire et le Président clôture la séance à 17h50.